



Prix Gestion des actifs municipaux de l'AIMQ :

Les municipalités sont invitées à présenter des projets

Montréal, le 2 mars 2020 – Pour une deuxième année consécutive, l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) invite les municipalités à présenter leur candidature aux prix Gestion des actifs d'ici le 15 juin 2020. Créé en 2019, ce prix est décerné annuellement à une organisation municipale ayant fait preuve d'excellence en matière de saine gestion d'actifs municipaux.

« L'AIMQ considère que la gestion des actifs municipaux dépasse largement le cadre de l'ingénierie municipale. C'est pourquoi il nous apparaissait important de décerner ce prix à une municipalité plutôt qu'à l'un de nos membres. Le prix Gestion des actifs reconnaît les organisations qui établissent des cadres rigoureux qui permettent aux ingénieurs municipaux d'exercer leur profession dans des conditions optimales. Nous avons voulu les mettre en lumière », fait valoir M. Jean Lanciault, président de l'AIMQ.

Comment s'inscrire ?

Votre stratégie de gestion des actifs se démarque ? Nous voulons vous connaître. N'hésitez pas à soumettre votre candidature en remplissant le formulaire disponible sur le site Web de l'AIMQ. Plus les municipalités nous font part de leurs réussites, plus grand est le partage des meilleures pratiques en matière de gestion des actifs municipaux !

En bref :

Quoi ? Prix Gestion des actifs de l'AIMQ
Quand ? Candidatures reçues jusqu'au 15 juin, 23 h 59
Comment ? <https://www.aimq.net/prix-gestion-des-actifs/>

À Propos

Fondée en 1963, l'AIMQ a pour mission de soutenir les ingénieurs municipaux dans l'exercice de leur profession, de favoriser le développement de leurs compétences et de contribuer à l'amélioration de la gestion municipale au Québec. Ses valeurs sont axées sur l'excellence, l'Intégrité et la collaboration.

- 30 -

Source :

Danielle Boucher, conseillère en communication
communications@aimq.net
514 845.5303